

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 2 novembre 2015** à compter de **13 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Luc Marcoux, conseiller  
Monsieur Simon Madore, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur François Lévesque, conseiller  
Monsieur Raynald Drolet, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
  - 2.1 Paiement du décompte progressif numéro 13 à la compagnie Germain Lapalme au montant de 151 508,88 \$ pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
  - 2.2 Paiement du décompte progressif numéro 14 à la compagnie Germain Lapalme au montant de 341 990,67 \$ pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 3.1 Acquisition du lot 3 310 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour la somme de 1 \$ et autorisation de signature
- 4. SERVICES EXTÉRIEURS**
  - 4.1 Nomination de monsieur Frédéric Gaudet à titre de chef de division des infrastructures de la Ville de Coaticook
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15-11-33227

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 15-11-33227**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. FINANCES**

15-11-33228

**2.1 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 13 À LA COMPAGNIE GERMAIN LAPALME AU MONTANT DE 151 504,88 \$ POUR LE NOUVEAU RÉSERVOIR CUTTING ET L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT**

**RÉSOLUTION 15-11-33228**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 13 par la compagnie Germain Lapalme inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+, de procéder au paiement du décompte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 13 au montant de 151 504,08 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-11-33229

**2.2 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 14 À LA COMPAGNIE GERMAIN LAPALME POUR LE NOUVEAU RÉSERVOIR CUTTING ET L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT**

**RÉSOLUTION 15-11-33229**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 14 par la compagnie Germain Lapalme inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+, de procéder au paiement des décomptes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 14 au montant de 341 990,67 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**15-11-33230**

3.1 ACQUISITION DU LOT 3 310 968 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK POUR LA SOMME DE 1 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **RÉSOLUTION 15-11-33230**

CONSIDÉRANT que le lot 3 310 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartient à monsieur Marco Lamontagne;

CONSIDÉRANT que la bâtisse appartenant à monsieur a subi de nombreux dommages suite aux pluies abondantes des 9 et 10 juin derniers;

CONSIDÉRANT que suite à l'estimation, le montant des réparations coûte plus que la valeur de la maison ce pourquoi le propriétaire a choisi de bénéficier de l'aide de la Sécurité publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette aide financière, le propriétaire a choisi de céder le terrain à la municipalité pour la somme de 1 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a accepté d'acquérir le terrain pour la somme de 1 \$ et les frais du contrat notarié;

CONSIDÉRANT que suite à cette acquisition, la Ville de Coaticook s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

D'acquérir le lot 3 310 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartient à monsieur Marco Lamontagne pour la somme de 1 \$ ainsi que les frais notarié;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire-suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

Que la Ville de Coaticook s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes; ET

De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte d'achat à intervenir entre les parties.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. SERVICES EXTÉRIEURS**

**15-11-33231**

4.1 NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC GAUDET À TITRE DE CHEF DE DIVISION DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE COATICOOK

#### **RÉSOLUTION 15-11-33231**

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a quitté son poste le 16 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Frédéric Gaudet pour occuper le poste de chef de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer le poste de chef de division voirie de la Ville de Coaticook à monsieur Frédéric Gaudet à compter du 30 novembre 2015, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres, soit l'échelon 8 de la classe 3 immédiatement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**15-11-33232**

#### **6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION 15-11-33232**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 25.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Bertrand Lamoureux, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**